

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 11 MAI 1877.

Crédits supplémentaires aux Budgets du Ministère de la Justice.
Exercices 1876 et 1877 ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION ⁽²⁾, PAR M. LEFEBVRE.

MESSIEURS,

M. le Ministre de la Justice, dans la séance du 20 avril dernier, a déposé une demande de crédits supplémentaires pour les exercices 1876 et 1877, s'élevant à la somme de fr. 194,591 65 c^s.

La section centrale chargée d'examiner ce projet de loi a reçu de M. le Ministre un amendement tendant à augmenter le crédit, primitivement demandé, d'une somme de 3,407 francs destinée à la Cour de cassation.

Par testament, feu M. le premier président de Facqz a légué à la Cour sa précieuse bibliothèque de droit. Le crédit sollicité est destiné à couvrir les frais d'appropriation occasionnés par cette donation.

La Commission, reconnaissant le bien-fondé des dépenses, adopte, à l'unanimité, sans observation, le crédit sollicité et a l'honneur de proposer à la Chambre le vote du projet de loi s'élevant actuellement à fr. 197,988 65 c^s.

Le Rapporteur,
L. LEFEBVRE.

Le Président,
F. SCHOLLAERT.

(1) Projet de loi, n° 127.

(2) La commission était composée de MM. SCHOLLAERT, *président*, VAN HUMBÉCK, THONISSEN, CRUYT, WASSEIGE, GUILLERY et LEFEBVRE.